

Syndicat intercommunal à vocation unique du RP de Boutigny, Saint-Fiacre et Villemareuil *Rue de la Fontaine 77470 BOUTIGNY Tel : 01 60 25 78 87 Email : sivu.boutigny@wanadoo.fr*

Les communes de Boutigny, Saint-Fiacre et Villemareuil ont souhaité se regrouper pour définir de façon intercommunale les projets concernant la prise en charge des enfants du Regroupement Pédagogique (RP) durant les périodes scolaires.

Ce syndicat se compose d'élus municipaux représentant chaque commune qui sont :

Président

- M. Vincent MENOT Tel : 06 11 32 31 78

2 Vice-Présidents :

- M. Jean-Michel MATEU (Villemareuil)
- M. Adrien LARRET (Saint Fiacre)

3 Délégués titulaires de Boutigny

- M. Marc ROBIN
- M. Claude BONNERAVE
- M. Nicolas JORDAN

1 Délégué Saint-Fiacre

- M. David LOURDELET

1 Délégué titulaire de Villemareuil

- M. Didier TASSIN

Les actions du SIVU

- Mise en place de l'organisation des transports
- Organisation garderie matin et soir
- Organisation d'un centre de loisirs périscolaire le mercredi hors vacances scolaire.
- Organisation de l'étude (encadrée par les professeurs des écoles volontaires)
- Fonctionnement de la cantine,
- Financement d'ATSEM dans les 3 classes
- Subvention des classes primaires pour des projets définis par les enseignants
- Financement de l'activité piscine
- Achat courant permettant le fonctionnement du Regroupement Pédagogique(ordinateur, tables...).
- Ménage des classes en fonction des communes.

Transport Scolaire Brinches, Villemareuil, Prévilliers, Boutigny, Magny-Saint-Loup et Vincelles assuré par

Mme Julie MORAIN
Accompagnatrice
N°Tel: 06 02 37 22 30

Restauration scolaire

Notre but est que chaque enfant puisse se restaurer dans un climat convivial, serein et sécurisant .

Il doit être adapté pour les plus petits.

Elle se situe dans les salles polyvalentes de

- Boutigny: les 3 maternelles et CP (4 classes)
- Saint Fiacre : CE1, CE2, CM1 et CM2 (4 classes)

La cantine fonctionne avec 8 personnes de service.

Coût actuel de la participation des parents au repas :1€, 4,95€ et 5,30 € en fonction du coefficient CAF.

Ce coût d'un repas correspond environ à la moitié du coup total. L'autre moitié est pris en charge par les communes.

Un prix différent pour les enfants allergiques : 3.50€ qui doivent apporter leur repas avec un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Pour les enfants dont les parents n'habitent pas les communes le prix est identique.

En cas de maladie ou d'absence de votre enfant , vous pouvez annuler un repas en prévenant la veille avant 10h. Tout repas non annulé dans ce cadre sera dû.

Mme Cathy LATERRADE
Responsable cantine
N° de Tel: 07 80 59 09 94
cantine-sivu@orange.fr

Sécrétariat:

Mme Marie ANDRÉ-FAURE